

Agde, le 15 Novembre 2021

**COMITE DE QUARTIER « CAP EST »
REUNION 10 NOVEMBRE 2021**

VIE QUOTIDIENNE

TRAVAUX D'ENTRETIEN, PROPRETE ET AUTRES :

1. Tous les membres du comité de quartier, mais aussi les résidents et les commerçants, s'accordent à dire que le Cap d'Agde n'a jamais été aussi sale que lors de la saison écoulée. Il semble qu'une des causes soit la crise sanitaire qui a engendré une fréquentation touristique en hausse. Les moyens et le personnel chargés de la propreté des lieux publics paraissent avoir été redéployés vers les zones très fréquentées au détriment de certains quartiers qui n'ont pas vu une balayeuse de tout l'été. Enfin, seules les chaussées ont été nettoyées par les machines, les trottoirs jamais où pourtant cheminent les piétons.

Réponse :

Le groupe Nicollin a repris la compétence au 1er juin sur ce secteur. La mise en place de cette nouvelle mission, assez conséquente, sur l'ensemble du cap d'Agde, parkings, voiries et trottoirs avec une fréquentation saisonnière très forte et des incivilités en hausse également, a demandé un peu de temps.

2. Suite à la visite sur le terrain, en présence de M. Laurent RUIZ et de Mme Caroline DESTRADE, concernant le nettoyage des passages Colbert et Vauban, rien n'a été fait à ce jour. Il semble nécessaire de demander à l'entreprise Nicollin de prévoir un entretien régulier selon la saison estivale ou hivernale.

Réponse :

Après un contrôle sur le terrain, le nécessaire sera fait sur le cheminement piéton.

3. Les allées de la Flânerie et de la Hune sont très mal entretenues en saison. Elles demandent une sérieuse rénovation, de nombreuses dalles de basalte dépassent, certains piétons y butent, trébuchent et chutent.

Réponse :

Une mise en sécurité sera faite par une réparation provisoire. Une étude de réfection est en cours.

4. Il serait bon de prévenir plus largement et suffisamment tôt la population de la commune lors d'évènements exceptionnels, exemple : récemment tournage d'un film qui impacte circulation, stationnement et rotation des transports en commun.

Réponse :

La demande sera formulée au service concerné.

5. Faire un effort d'information sur les pistes cyclables. Trop de vélos circulent sur les trottoirs et les quais. Ne peut-on envisager de créer des flyers avec les l'ensemble des

pistes disponibles et rappeler les règles simples à respecter, et en indiquant par exemple, le montant des amendes en cas d'infraction commise ?

Réponse :

Les voies cyclables sont portées sur les plans de l'office du Tourisme, nous travaillons avec leurs services sur la possible création d'un plan dédié aux mobilités douces (voies douces, balades pédestres, sentiers Vtt).

6. Peut-on avoir des informations sur les projets de grands travaux : Maison de la mer, CIT, Fort Brescou, Île de loisirs, mais encore sur Agde : le théâtre, le Château Laurens ?

Réponse :

Aujourd'hui, des projets structurants pour l'aménagement du territoire sont en phase d'étude : Promenade, Passerelle, Route de saint Vincent, Malfato ...Les travaux à venir sont ceux de la Promenade dès le début de l'année prochaine, les autres sujets sont en instance d'arbitrages techniques soit de la part des services de l'état (DDTM , DREL , ABF, Enquête publique..) soit en programmation budgétaire sous forme de plan pluriannuel d'investissement lissé jusqu'en 2025.

Pour tous les autres dossiers, une information générale a été apportée en cours de réunion.

7. Où va être implanté le nouveau bureau de Poste ?

Réponse :

Aujourd'hui, la poste n'a pas souhaité s'installer au cap d'Agde malgré les propositions de la commune.

Des discussions sont à nouveau en cours.

8. Où en est le projet de l'ancien palais des congrès ?

Réponse :

Le permis est en cours d'instruction.

9. L'aire de stationnement des camping-cars a été réaménagée et c'est une bonne chose. Mais là encore, est-il possible d'éditer des flyers pour les camping-caristes qui se garent en dehors, n'importe où, en dépassant largement la tolérance prévue. Ces flyers pourraient leur indiquer où se trouve l'aire qui leur est réservée, les règles à respecter, ainsi que les sanctions qu'ils encourent en cas de leur non-respect.

Réponse :

Sur le site de l'Office de Tourisme, une page titrée « services aux camping-caristes », et la liste des aires existantes sur le territoire Hérault Méditerranée est présente dans le guide de l'hébergement (à télécharger).

Il est possible, aussi, de retirer à l'accueil de l'office du tourisme une fiche informative de 3 pages.

10. Est-il possible d'implanter à l'entrée et à la sortie des plages des panneaux sympathiques, non agressifs, incitant ceux qui les fréquentent à ramener leurs déchets chez eux. Avec par exemple à l'entrée « Ne ramenez pas que des coups de soleil – emportez vos déchets pour mieux les trier » !! A la sortie « vous n'avez rien oublié » ?

Avec des pictogrammes : bouteilles, canettes...

Réponse :

La ville travaille à la mise en place de nouveaux panneaux sur les plages, la mise en œuvre d'une telle signalétique pourra y être intégrée.

11. En dehors de la plage de la Roquille et de la demande faite par nos représentants du village naturiste, est-il possible d'équiper certaines de nos plages d'un fauteuil roulant d'accès à l'eau (marque Tiralo ou autre) ?

Réponse :

De nombreuses plages sont équipées de fauteuil "Tiralo" : Grau d'Agde, Richelieu 1 et 2, Roquille et Port Nature.

12. Remarques déjà faites à plusieurs reprises : en plusieurs endroits du Cap d'Agde, les plaques d'égout présentent un grand danger parce qu'elles dépassent du revêtement de la chaussée, c'est le cas notamment des avenues du Surintendant et de la Jetée.

Réponse :

Un diagnostic va être commandé au service « eau et assainissement » de la CAHM, les regards signalés vont faire l'objet d'une demande d'intervention

13. Pose de « bandes rugueuses » ou de tout autre dispositif de ralentissement avant l'accès au grand rond-point du Cœur de Station situé à l'entrée du Cap pour les véhicules venant d'Agde ou Béziers.

Réponse :

Un comptage de vitesse doit être réalisé avant tout aménagement.

14. Les boîtes à lettres disparaissent sur le Cap. Peut-on en remettre une à côté du tabac presse de la Croisette.

Réponse :

Ceci est une compétence de la poste, toutefois nous pourrions leur suggérer d'en position une près du tabac.

15. Même si ce n'est pas notre secteur, nous déplorons d'avoir à payer 3 € pour le parking de la plage Richelieu jusqu'à fin septembre, ne peut-on envisager un tarif préférentiel pour l'ensemble des Agathois ? Ou pour le moins réduire la période de péage aux mois de juillet et août.

Réponse :

Il existe un « abonnement à la journée », sur les caisses automatiques, qui permet aux usagers d'avoir la possibilité de rentrer et sortir du parking pendant 12h pour 3.00€. Néanmoins nous étudions la possibilité d'un tarif mensuel

16. Revoir la politique du ramassage des encombrants, en particulier pour les personnes âgées ne possédant pas d'automobile.

Réponse :

Au cours de cette réunion, une présentation du nouveau mode de fonctionnement du ramassage des encombrants a été faite.

17. La fibre a été installée et mal installée parfois sur la commune sans grand changement par rapport à avant, quelle est l'entreprise qui s'en occupe ? Cet été, il était parfois difficile de se connecter.

Réponse :

Le réseau de fibre mutualisée est la propriété d'Xp-Fibre, nouveau nom de SFR-Ftth. La société a fait appel à un prestataire pour assurer le déploiement de ce réseau. La fibre a été mise en place par différents sous-traitants. Si des problèmes particuliers d'installation sont constatés, il faut que les adresses soient transmises à la mairie pour qu'une intervention soit faite auprès de l'opérateur d'infrastructure de réseau.

18. Pourquoi n'y a-t-il plus d'urgence à l'hôpital d'Agde ? Ni même d'IRM semble-t-il ?

Réponse :

. Il y a un centre d'imagerie médicale à Agde qui se trouve au 77 Route de Rochelongue.

. Il est évident que la ville aimerait être dotée d'un service d'urgences, le Maire d'Agde a toujours travaillé en ce sens, mais ce n'est pas de sa compétence.

19. Investissements : qu'est-il prévu pour les voies vertes et la protection du littoral ?

Réponse :

Le réaménagement des berges du canal du midi avec le conseil Départemental.

20. Revoir les dimensions des poubelles, elles sont trop petites sur le Cap et les plages.

Réponse :

Nous avons travaillé avec la société nicollin pour augmenter la capacité des poubelles à certains endroits.

Centre-port :

21. « Résidence du Pharo » deux retenues en forme de dos d'âne légèrement surélevés doivent être installés devant les entrées de garages de la résidence. Ce sujet est d'actualité depuis plusieurs années, nos élus connaissent cette problématique, quand y sera-t-il remédié ?

Réponse :

Une intervention doit être programmée avec la copropriété ce dernier trimestre 2021.

22. Un panneau indiquant le passage Béarn, à l'angle des passages Colbert et Béarn a disparu.

Réponse :

Un panneau sera repositionné rapidement.

23. Il est très difficile de ne pas accrocher la bordure gauche après la borne de paiement à la sortie du parking Béarn. Ne pourrait-on agrandir un peu ce virage.

Réponse :

La bordure a été déplacée.

24. Les bancs n'ont toujours pas été remis en place sur les quais.

Réponse :

Le type de fixation des anciens bancs sont abimés à cause de « la pose et dépose » de ceux-ci.

Un nouveau test va être fait avec des bancs en pierre, ils seront positionnés fin novembre, début décembre.

25. Ceux quai Saint-Martin sont à revernir.

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

26. Une rampe est dessoudée et à repeindre en face du restaurant « la Jetée ».

Réponse :

Celle-ci sera rapidement réparée.

27. Les passages piétons de la rue des Chandelles n'ont pas été repeints cette année.

Réponse :

Une repasse est programmée avant la fin de l'année sur ce site.

28. Depuis quelques mois, les 2 roues sont nombreux à circuler passage Vauban depuis son entrée rue des Sergents. Un panneau « interdit aux 2 roues » doit être apposé à cette entrée.

Réponse :

Un panneau sera positionné.

29. Avenue du Chevalier d'Alphonse, les trottoirs sont en très mauvais état. Devant la résidence les Héliades, lorsqu'il pleut, il y a plus de 10 cm d'eau qui stagne devant le portail.

Réponse :

Une réfection des trottoirs sera programmée sur le budget 2022.

30. La piste cyclable du petit parking voisin est impraticable par endroit à cause des racines, il en est de même sur tout le parking utilisé pour le grand marché estival.

Réponse :

Des purges seront réalisées pour supprimer ces déformations, sur le parking un diagnostic sera réalisé.

Mont Saint-Martin :

31. Diminuer le trottoir situé à l'entrée de la rue Saint-Martin des Vignes (dans le tournant en haut de la côte) afin d'élargir la voie de circulation empruntée par les cars desservant le centre aéré de Saint-Martin. Matérialiser la voie par une bande continue.

Réponse :

Une étude sera réalisée pour améliorer le croisement.

32. La chaussée de la rue des Gallo-Romains au débouché sur l'avenue du Surintendant, face à la rue de Pompeï est dégradée à cause des racines de pin, malgré un marquage au sol, rien n'a été fait. C'est très dangereux.

Réponse :

La ville prendra contact avec la copropriété afin d'évaluer une intervention sur les pins et réaliser une purge sur voirie.

33. Toujours au niveau du 13 rue des Gallo-Romains, une grille d'évacuation d'eaux pluviales est descellée et fait du bruit au passage des véhicules.

Réponse :

La grille sera recélée.

Mont Saint-Loup, Pinède :

34. Plusieurs lampadaires sont tombés sur les trottoirs et continuent d'éclairer, c'est le cas rue de Véga, d'autres ont besoin d'être redressés.

Réponse :

Les lampadaires ont été remplacés.

35. Les trottoirs de l'avenue de la vigne sont en mauvais état, les gens souvent âgés préfèrent marcher sur la route avec tous dangers que cela impliquent. Il a donc lieu de prévoir leur réfection.

Réponse :

Une estimation des travaux est à l'étude et sera proposée à l'arbitrage budgétaire.

Môle, Clape, Flânerie :

36. Revoir la signalisation pour l'accès à la rue des Officiers. De nombreux véhicules y roulent en sens interdit en direction de la place du Môle ou tournent à gauche et doivent manœuvrer puisqu'ils se trouvent face à un cul-de-sac. Sans compter que cet été les riverains ont dû appeler le CSU à plusieurs reprises du fait de l'installation de gens du voyage.

Réponse :

Le panneau sens interdit a été doublé ainsi que la repasse de la peinture au sol.

37. Le dépôt de carton de la rue des chaînes qui devait être en partie fermé, avec une ouverture moins large, est toujours en attente de travaux, ces travaux devaient être réalisés en juin dernier.

Réponse :

Un nouveau dispositif est à l'étude pour le ramassage des cartons.

38. Est-il possible d'organiser une réunion avec le service compétent pour trouver une solution concernant le petit passage allant de l'allée de la Flânerie à la rue des chaînes, propriété de Mare-Nostrum, qui pose des problèmes d'hygiène et de sécurité.

Réponse :

Monsieur BENTAJOU rencontrera ces personnes.

Vieux port, falaises, îles des pêcheurs :

39. Cour des Gentilshommes, dans le tournant qui mène à la Clape, supprimer le passage piétons à moitié effacé que certains empruntent encore en se faufilant à travers la végétation.

Réponse :

Une visite sur site sera programmée.

40. Rue de Deux Frères, envisager la pose d'un STOP pour les véhicules qui descendent et croisent l'avenue de la Jetée.

Réponse :

Il n'existe pas de danger immédiat, la visibilité est suffisante.

41. Petite suggestion, afin de collecter les plastiques, ne serait-il pas judicieux d'envisager la présence d'un poisson glouton à la Plagette.

Réponse :

Les poissons gloutons ont été fournis par le Conseil Départemental, cette dotation n'est plus possible. En revanche, il existe un PAV au niveau du parking de la jetée pour récupérer les bouteilles.

42. Finir de mettre en place la lice en bois de la contre-allée menant au sommet de la falaise ou au restaurant la Bonne Mère, ou mettre un rocher.

Réponse :

Une visite sera programmée sur site.

43. Refaire la chaussée de l'allée qui descend de la Falaise à la Conque.

Réponse :

Les travaux sont programmés pour le 1^{er} trimestre 2022.

44. Remettre en place le panneau « Allée de la Conque » près du portique, à hauteur de n° 2.

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

45. Eclairage : hors saison, éteindre un lampadaire sur deux par mesure d'économie.

Réponse :

La mise en service d'un lampadaire sur deux n'est pas possible. En revanche, il peut être envisagé, comme cela a été fait pendant la période de confinement, une extinction de l'éclairage à partir d'une certaine heure de la nuit.

46. Avenue de la Jetée : refaire le trottoir côté pair en partant du n° 4 vers le n° 2.

Réponse :

Les travaux sont programmés pour le 1^{er} trimestre 2022.

SICTOM :

47. L'an dernier des emplacements ont été matérialisés sur les trottoirs devant chaque résidence, ceci afin d'y positionner les conteneurs à ordures de façon à faciliter l'intervention des éboueurs et de moins gêner la circulation. A ce jour, cette pratique semble abandonnée, pourquoi ?

Réponse :

Le marquage "CONTENEUR" à la peinture jaune existe toujours et les conteneurs sont collectés uniquement lorsqu'ils sont présentés sur ces points. L'année dernière ils étaient particulièrement visibles car ils ont tous été repeints mais avec le temps la couleur

s'estompe

48. Afin de faciliter le tri sélectif, outre les PAV installés sur la voie publique, ne serait-il pas envisageable que chaque résidence dispose de conteneurs pour faciliter le tri papier/verre ? Ceci impliquerait évidemment une double collecte des ordures (recyclables et non recyclables).

Réponse :

La mise en place du tri dans les résidences est un sujet d'actualité. Nous y travaillons, différents quartiers de la commune sont à l'étude pour une mise en place très prochaine du tri. Cette mise en place nécessite de faire une étude par site qui déterminera si le tri peut s'effectuer en bacs roulants (capacité du local poubelle actuel à recevoir des bacs roulants et prestation supplémentaire pour sortir ces contenants 1/semaine) ou en colonnes aériennes (possibilité de stockage des PAV sur le domaine privé mais collectable depuis le domaine public).

49. Concernant l'installation de PAV sur la résidence « le Pharo », le dossier est en principe bien avancé. Lors du dernier entretien avec les services concernés, il a été envisagé de mettre en place ce nouveau dispositif courant novembre 2021.

Réponse :

Pour ce qui concerne la résidence LE PHARO, la mise en place des nouvelles colonnes aériennes et de leur collecte sera effective en début d'année avec le renouvellement du marché de collecte.

50. Certains éboueurs, travail difficile nous le savons, abandonnent les conteneurs sur la chaussée après les avoir vidés, c'est dangereux pour les automobilistes.

Réponse :

Il est nécessaire de rappeler régulièrement aux équipages de remettre les bacs roulants au PDR comme ils les ont trouvés. Une piqûre de rappel va être faite.

VILLAGE NATURISTE :

A noter que les observations présentés en 2019 et 2020 restent en grande partie d'actualité.

51. Le nouveau promoteur qui devait vous présenter un nouveau projet concernant l'ensemble immobilier situé à l'entrée du village naturiste dit « la verrue » l'a-t-il fait ?

Réponse :

Le promoteur qui avait travaillé avec la commune pour rénover cette friche n'est plus en capacité de la faire. Ce bien est à nouveau en mutation de propriété avec un futur nouveau porteur de projet dont nous ne connaissons pas encore les ambitions

52. A la suite de l'aménagement des hauts de plage, vous nous avez répondu attendre l'autorisation des services de l'Etat pour poursuivre les travaux, l'avez-vous eu ?

Réponse :

L'autorisation des services de l'Etat n'a pas été obtenue car il y a un désaccord entre les services de l'Etat (gestionnaire du DPM et service des ABF) sur la nécessité de créer un cheminement en haut de dune.

53. Pouvez-vous nous faire un point sur l'installation des poubelles de plage ?

Réponse :

Les poubelles sont positionnées aux accès plage.

54. L'accès handicapé doit être étendu à des handicaps multiples. Vous nous informez que la commune a privilégié l'accueil des PMR au niveau du pôle handicap de la plage de la Roquille, nous sommes heureux pour eux, mais il est impensable que nos nombreux handicapés naturistes soient contraints, de contourner le Cap d'Agde pour se baigner. Quand pensez-vous réaliser un équipement similaire pour eux ?

Réponse :

La mise en place du même type d'installation qui existe sur la plage de la Roquille au niveau de la plage Naturiste n'est pas prévu. Le poste de secours de Port Nature est doté d'un tiralo pour assurer la baignade.

55. A quelle date est prévu le démarrage des travaux de la Saline ? Si la validation de la DDTM est effective, la demande de budget est-elle déjà inscrite ?

Réponse :

Le projet situé sur un périmètre à forte contrainte environnementale a contraint à procéder à une évolution de son aménageur, la nouvelle version sera présentée au service de la DDTM.

56. Le stationnement des motos et autres deux roues sur le quai Jean Vila peut être déplacé sur le parking existant dans la continuité du même quai. Peut-on faire un repérage sur site ?

Réponse :

Nous allons l'étudier.

57. L'étude du projet de réalisation des travaux du boulevard des matelots a commencé en 2020. Vous nous avez informé qu'une date courant avril était prévue pour présenter les différents projets. Cette réunion a-t-elle eu lieu ? Si oui, quelle date de présentation envisagez-vous pour les résidents du village ?

Réponse :

La réunion de présentation aux élus a lieu mercredi 10 novembre pour l'étude préliminaire, à l'issue nous aurons les arbitrages pour l'issue du projet.

58. Le projet d'implantation d'un nouveau site de téléphonie mobile au niveau du rond-point de Port Ambonne a-t-il été arbitré par la ville ?

Réponse :

Le site a été validé par la ville. En revanche, le type de pylône qui sera installé n'a pas encore été validé.

59. Une réflexion s'impose sur l'habillage des PVA du village naturiste pour les rendre plus esthétique. Vous nous avez répondu que la commune serait dotée très prochainement de nouveaux PVA habillés de métal. Nous sommes toujours en attente de visuels et d'une date d'installation. Par ailleurs, une réunion de tous les acteurs du nettoyage pour réaliser le bilan de la fin de saison sera-t-elle effective courant octobre/novembre ?

Réponse :

Le SICTOM avait effectivement programmé l'achat de colonnes métalliques. La COVID a eu un impact de 20% d'augmentation sur les prix sur des matières premières (acier, aluminium...). Cette augmentation ne nous a pas permis d'honorer le marché, nous avons été contraints d'acheter des colonnes aériennes en matière plastique. Le SICTOM a acté que l'acquisition de colonnes métalliques sur le domaine privé serait à la charge des copropriétés.

Le secrétariat de monsieur BENTAJOU est en train de programmer une réunion avec tous les acteurs pour le mois de novembre.

60. La nouvelle version du logiciel de contrôle 2021 permet le double contrôle carte associé aux plaques d'immatriculation, un bilan saison peut-il être présenté ?

Réponse :

Nous préparons actuellement les éléments pour le bilan saisonnier.

61. Le stationnement sur le rond-point de la Pilouterie en pleine saison est toujours problématique malgré le marquage et la verbalisation. Peut-on envisager d'autres possibilités ?

Réponse :

Une étude sera menée.

62. Le problème de l'avancée du littoral et de la disparition des plages à terme est une réalité. Les dunes disparaissent, notamment lors de la construction des terrasses des hauts de plage, cette disparition provoque l'entrée de sable lors de fort coup de vent. Une étude doit être menée pour étudier, selon l'évolution des techniques, des solutions pour sauver notre plage, nous souhaitons rejoindre l'équipe de travail et de réflexion qui doit être créée.

Réponse :

La mise en place d'un projet expérimental d'atténuateur de houle va être prochainement réalisé sur la plage du Grau d'Agde. Ce type d'aménagement pourrait être envisagé après validation des services de l'Etat au niveau de la plage d'Ambonne

63. La réfection de la rue des Néréides en voie partagée pose beaucoup de problèmes aux utilisateurs tant piétons que cyclistes, la finition est incomplète, il serait nécessaire de faire le point sur le terrain avant la reprise des travaux. Remettre éventuellement les plots.

Réponse :

La voie partagée va être transformée en voie piétonnes uniquement.

64. Après-midi mousse, toujours aussi bruyants.

Réponse :

Deux contrôles ont été effectués par la police nationale dont un s'est révélé positif, un avertissement préfectoral a été établi.

65. Il manque un panneau « livraisons » rue des plaisanciers.

Réponse :

Le panneau va être repositionné.

ESPACES VERTS :

66. Les haies et autres plantations autour du rond-point du Bouteillou, endroit fréquenté par les enfants de l'école voisine, doivent être rabaissées, on ne voit pas suffisamment les enfants qui attendent pour traverser, ou les automobiles qui circulent souvent à grande vitesse sur le giratoire. C'est aussi le cas dans d'autres endroits du Cap d'Agde, notamment cour des Gentilhommes.

Réponse :

Les haies ont été rabaissées sur le rond-point Bouteillou.
Un contrôle sera effectué sur l'ensemble de la station.

67. Le petit morceau de chaussée provisoire faite lors du réaménagement de l'entrée du Cap, il y a maintenant 3 ans, devait être remise en gazon, ce n'est toujours pas fait.

Réponse :

Les travaux d'effacement de l'ancienne déviation ont été réalisés et les terrassements mis de niveau. Cet espace se ré-ensemèmera naturellement.

68. Au même endroit, il serait bon de remplacer les arbres morts, d'en rajouter, de mieux le fleurir cette entrée et tous les endroits de la station qui peuvent l'être.

Réponse :

Les arbres sont commandés cela sera effectué courant novembre ou décembre dès réception.

69. Plusieurs arbres morts à remplacer avenue de Belle-Isle.

Réponse :

Tous les arbres sont commandés, la plantation sera effectuée dès réception.

70. Au cœur du Cap d'Agde, le « poumon vert » constitué par le passage Colbert nécessite une réfection comme a pu le constater Madame DESTRADE : à commencer par la revégétalisation des espaces dénudés et le réensemencement des pelouses.

Réponse :

La commande d'arbustes est passée, dès réception la végétalisation s'effectuera. Concernant la semence de pelouse sur la partie basse celle-ci sera faite au printemps.

POLICE MUNICIPALE :

71. Une présence policière plus importante serait la bienvenue sur les quais pendant la haute saison, pour faire la chasse aux vélos et autres 2 roues, et aux personnes « torse-nues »...

Réponse :

Nous organisons des patrouilles régulières sur les quais, mais plutôt en soirées où les troubles à l'ordre public sont plus importants et nécessitent donc une présence policière plus affirmée ; cette saison, nous avons dû, avec le commissariat, organiser des opérations « port du masque » sur les quais, sur des créneaux 18h-20h ; bien évidemment, le « port T-shirt » était aussi un objectif.

Concernant les trottinettes et autres 2-roues immatriculés, la vidéo verbalisation donne de bons résultats.

72. Voir aussi point n° 9.

Réponse :

La réponse a été apportée à la question 9.

73. Beaucoup de nuisances sonores plage du Môle et à la Roquille, ce n'est certes pas nouveau, ne pourrait-on pas envisager une présence policière plus régulière.

Réponse :

Effectivement, depuis la saison passée notamment, des regroupements de jeunes se font en soirée et nuit sur ces secteurs ;

De par le nombre (100 à 300), nous devons nous organiser avec les renforts de la police nationale et les CRS afin de les disperser; la difficulté est que nous ne pouvons pas les évacuer avant qu'ils génèrent des nuisances ;

Nous espérons, lors de la saison prochaine, trouver une organisation nous permettant de régler ce problème.

74. Le bar de nuit, à la sortie de la rue de la Hune (entre Désirade et Port Saint-Martin) fait du bruit jusqu'à 02h00 du matin.

Réponse :

Ce bar a fait l'objet d'un contrôle par la PN courant septembre, avec l'infraction constatée (tapage) ; cet établissement sera sanctionné par la préfecture.

75. Le nombre de poids lourds qui stationnent sur le Cap pendant les fins de semaine est en augmentation, peut-on nous rappeler la réglementation ?

Réponse :

Pas de réglementation spécifique ; pouvez-vous nous indiquer le secteur où l'augmentation est constatée ?

76. Allée de la Flânerie et Place du Môle : La chaussée est à sécuriser.

Réponse :

Nous sommes en phase d'étude sur ces eux sujets, une programmation de travaux sera programmée à l'issue de nos investigations et arbitrage des élus.

77. Avenue de la Jetée : Remise en état du toit terrasse des sanitaires.

Réponse :

Ce bâtiment n'est pas inscrit à ce jour dans les travaux à programmer.

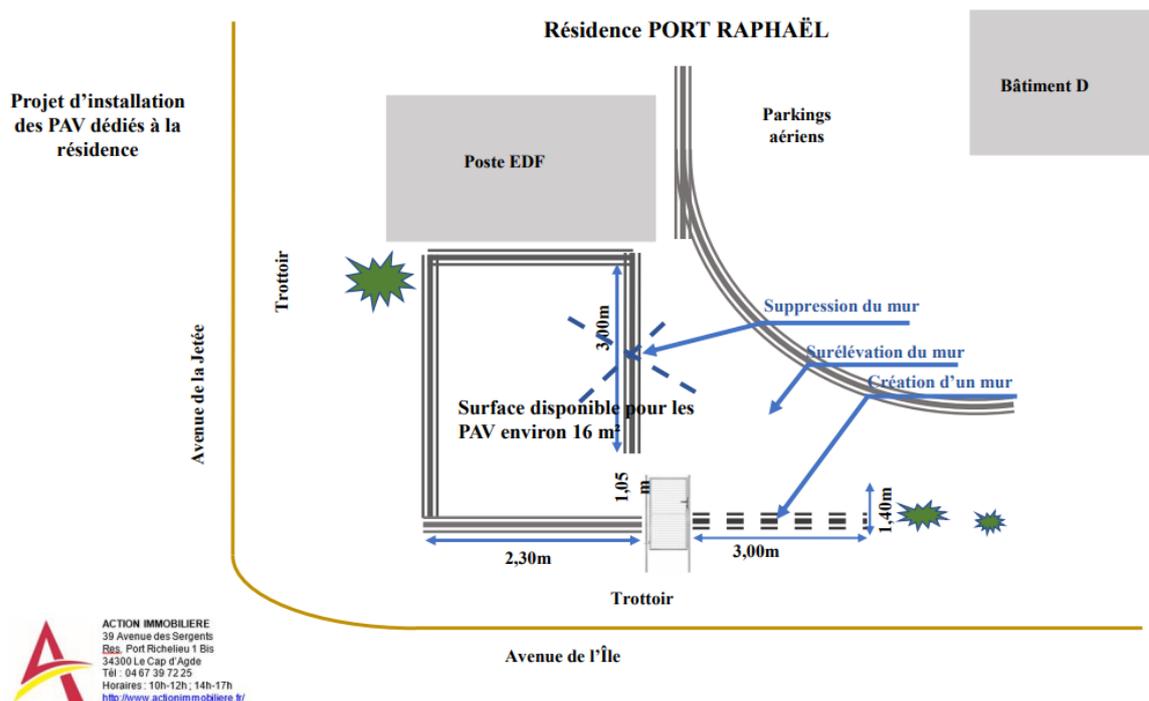
78. Encombrants : améliorer la signalétique pour dissuader les dépôts d'encombrants.

Réponse :

Une réponse sera apportée dans la partie Grands Travaux.

79. Souhait de voir mutualiser à l'horizon 2021-2022 des projets de remplacements des dispositifs d'évacuation des déchets ménagers existants pour les résidences.

**PROJET ANALOGUE EN COURS D'ÉVALUATION
AVEC LE SICTOM ET LA MAIRIE D'AGDE
POUR LA RESIDENCE PORT RAPHAËL**



Réponse :

Volonté de généraliser la collecte sélective et développement des points d'apport volontaire.

80. Aménager la voirie pour faciliter la manutention des bacs de collectes des déchets et reprofiler le trottoir devant la résidence « LE PHARO » pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales.



Réponse :

L'ensemble des travaux nécessaires à la bonne gestion de la collecte de la résidence du Pharo ont été mise en œuvre avec le concours du Sictom.

Des travaux sur la reprise du trottoir au droit de l'accès garage sont programmés pour début 2022 (ils devraient permettre d'amoindrir la venue des eaux de ruissellements)

81. Depuis plusieurs années nous constatons de l'incivilité, de l'insécurité et parfois

des petits délits que l'on peut rencontrer dans des immeubles sociaux, malgré la vigilance des copropriétaires soucieux de l'ordre. Comment lutter contre ces actes qui se traduisent par des dépenses tant collectives que privées et qui apportent une touche de médiocrité à notre qualité de vie.

Voici un des passages emprunté par des non-résidents de la copropriété Dispositif de caméra de dissuasion à la charge de la copropriété Remplacement par la Municipalité des grilles rouillées et dangereuses par un mur de séparation sous passerelle valorisant ces espaces communaux



Réponse :

Vous avez à disposition la Maison de la Justice et du Droit.

La MJD contribue à la sanction du non-respect des règles de droit au travers des audiences des juges de proximité et aux rappels à l'Ordre prononcés par les Maires à l'encontre des personnes troublant la tranquillité et la salubrité publique (loi du 5 mars 2007).

82. Sécuriser et entretenir la passerelle Quai des Phéniciens. (Herbes, garde-corps rouillés...)

Réponse :

L'ensemble des appuis rouillés seront changés en début 2022, la fabrication des produits de remplacements est en cours.

83. Terminer la rénovation des quais du Beaupré et de la Trinquette, Lieu Phare – du Centre Port.

Réponse :

Aujourd'hui, le budget nécessaire à ces opérations n'a pas été arbitré.

84. Réfection de l'enrobé des trottoirs depuis l'Impasse du Cabestan jusqu'au bout de l'Avenue des Sergents, Allée des Tamaris et Cours des Gentilhommes.

Réponse :

Ces demandes seront proposées à l'arbitrage du Plan Pluriannuel des Investissements.

85. Mettre l'accent sur l'élagage préventif afin d'éviter tout risque d'accident.

Réponse :

La demande a été formulée au service des espaces verts.

86. Aménager le talus, Allée des Tamaris. Eviter l'obstruction du réseau d'eau

Réponse :

Les bornes seront recelées

93. Un distributeur de sachets canin est au sol sur le sentier des criques.

La demande est en cours de traitement.

Réponse :

Le distributeur a été enlevé et en attente de commande pour le remplacement.

94. Réhabilitation de la plage de la Falaise :

Cette petite plage, est située en début de falaise à partir du môle. Elle est non surveillée, mais dispose d'une jolie vue en face du sentier marin. Elle est plus prisée que l'on ne pense car abritée.

Elle porte un N° mais n'a pas d'appellation « officielle » son nom varie selon les sources et les supports.

La presse relatant la noyade intervenue sur cette plage l'a désigné comme étant la Conque.

Depuis plus de 3 ans rien n'a été fait, les promesses non tenues, simple constat.

Pas même la mise en service de l'escalier de la maison de môle annoncée pour fin juin 2021.

Il y aurait lieu de :

. D'achever la pose de la barrière Inox 5 rangs en particulier dans la courbe du chemin dont le dénivelé présente une forte dangerosité. (Dernièrement un Vététiste a chuté fortement ! heureusement il a été retenu par un massif de blanquette) ;

. De consolider l'enrochement de certaines parties de la falaise ;

. De poser, comme sur d'autres plages, un plancher en matériaux recyclés permettant un accès plus aisé ;

. De mettre une poubelle ;

. De remettre en état et de végétaliser le bord de falaise ;

. D'installer (comme promis) des racks à vélo sur le terreplein situé devant les Indes Galantes et ce afin d'éviter que les vélos et autres 2 roues soient fixés aux câbles de la barrière inox ;

. De revoir le cheminement, les piétons et autres cyclistes, se trouve confrontés aux douches et autres surfaces en ciments, ce qui crée des « embouteillages » avec les baigneurs.

Réponse :

- La considération de cette plagette sera envisagée par les services mais cet espace reste un site naturel et classé et nous n'avons pas vellétés à le modifier.

La dénomination de cet espace peut être envisagée sous réserve de l'arbitrage des élus et nécessiterait par la suite un passage en commission et une délibération en conseil.

- La mise en sécurité de cet espace a été faite.

- Cette plage est déjà accessible par un escalier, et l'escalier à côté de la Villa sera pris en compte par l'architecte d'un projet ; nous allons le rappeler à l'ordre.

95. Mettre un panneau Impasse des Gabelous près de la petite bordure de droite.



Réponse :

La plaque de rue sera repositionnée.

96. Désherber l'Impasse des Gabelous, et faire passer la balayeuse.

Réponse :

Nous avons pris en compte votre demande.

97. Rue du Vieux Môle : le nouveau panneau implanté n'est pas connu des automobilistes.

Réponse :

Suite à diverses réunions, et à la demande des élus de nous avons enlevé la nouvelle signalisation. Tout est revenu comme avant.

Questions posées en cours de réunion :

Rue de la Hune :

. Faire démonter les paravents des commences ;

Plage Richelieu :

. Vérifier qu'après le départ des concessions de plage le sable bien nivelé.

SECURITE

Luc LAROSE, Direction sécurité, a fait la présentation, sous forme d'un diaporama, de l'action menée par le service du département de la sécurité sur la saison estivale 2021.

- Domaine « Code de la route »: 13
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 39
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 21
- Domaine « Divers » : 74
- Domaine interpellation : 2
- Domaine « environnement » : 53

B) GRANDS TRAVAUX :

Didier SAIGNES, Directeur Général Adjoint des Services Techniques

BILAN PROPRETE ET RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Comme partout en France, la Commune est confrontée au phénomène des dépôts sauvages, portant ainsi atteinte à la qualité de vie au quotidien.

Sur la seule période du 1^{er} juin au 7 novembre 2021, cela représente 4004 interventions pour le ramassage des encombrants, toutes brigades confondues.

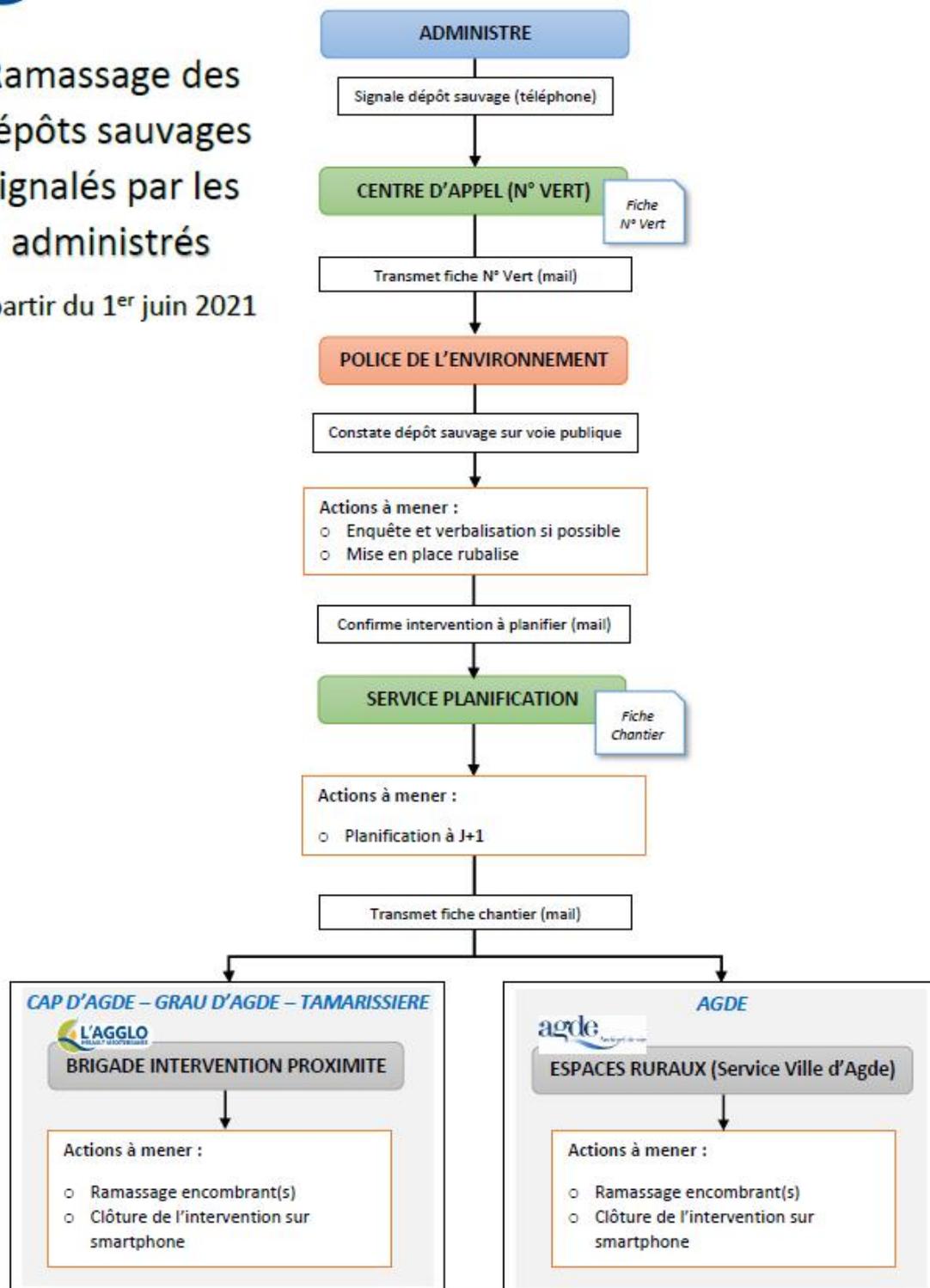
Depuis le 1^{er} juin dernier, pour éradiquer ce fléau, la Ville, le C.C.A.S, la CAHM et le Sictom s'unissent pour durcir les règles et mettre en place une nouvelle organisation des services sur le terrain.

- Tout dépôt sauvage sera assujéti à une contravention allant de 135 à 1 500 €.
- La Police de l'environnement (aidé par la vidéosurveillance) sera en charge d'identifier les contrevenants et les verbalisera.
- La brigade d'intervention de proximité en charge d'enlever les dépôts, procédera à l'enlèvement dans un délai de 24 / 48 h.

Seules les P.M.R pourront bénéficier d'une prestation d'enlèvement programmée directement à leur domicile par l'intermédiaire du C.C.A.S et/ou en appelant le n° vert.

Ramassage des
dépôts sauvages
signalés par les
administrés

à partir du 1^{er} juin 2021

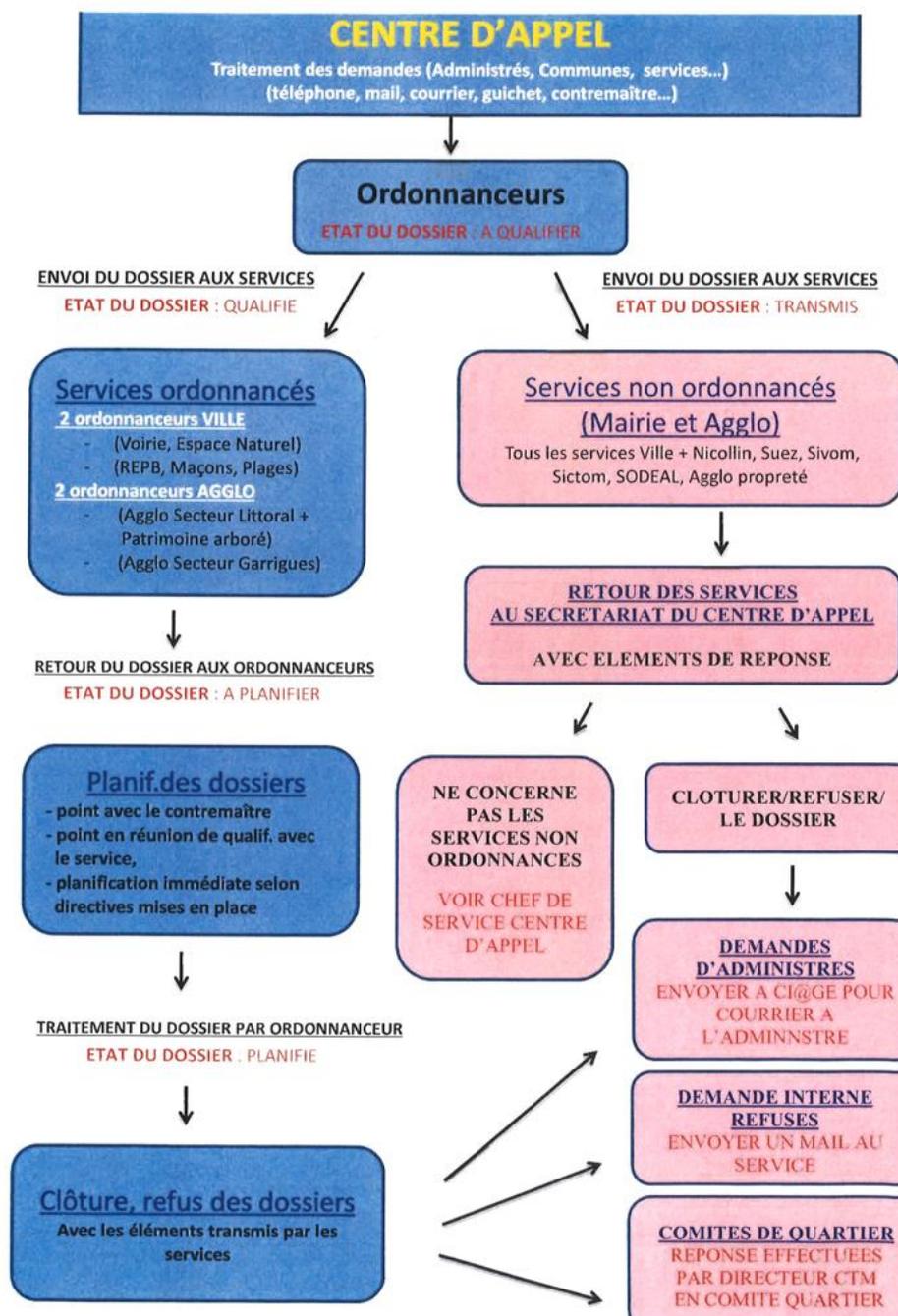


Laurent RUIZ, Directeur du Centre Technique Municipal

PRESENTATION N° VERT

L'intérêt de cette présentation est d'informer les nouveaux membres des Comités de Quartiers, sur le fonctionnement du N° Vert et la procédure d'ordonnancement des demandes.

A ce jour, 8 517 demandes ont été enregistrées par le numéro vert.



Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

PISTES VTT – VERTES & PEDESTRES

Dans le but de proposer une activité vélo tous chemins sur la Commune, la Ville a balisé plusieurs parcours permettant la découverte de notre patrimoine naturel et d'encourager l'activité physique.

Après la définition du programme par les Élus (Laurence Mabelly et Thierry Villa), le BE Voirie a étudié les différents parcours avec le Service des Sports. La CAHM et la Fédération Française Cyclisme (F.F.C) ont également apporté leur appui technique et un logo spécifique a été conçu afin d'identifier les itinéraires.

Les études débutées en novembre 2020 par des échanges interservices sur leurs expérimentations ont abouti par une proposition de tracés permettant une mise en œuvre dès juin 2021. Un balisage et des panneaux de signalisation directionnelle ont été installés tout le long des parcours par la CAHM.

La Ville d'Agde en a profité pour renforcer la signalétique directionnelle cyclable sur l'ensemble de la commune. Des panneaux d'information ont été posés aux points de départ des circuits.

Le montant du balisage et de la signalétique s'élève à 11 760 € T.T.C pour la CAHM et 25 555 € T.T.C pour la Commune.

Il y a aujourd'hui 2 parcours ouverts au public : la Grande Boucle d'Agde, qui permet de traverser le Cœur de Ville, le Grau d'Agde et le Cœur de Station en passant par les berges de l'Hérault, le littoral, le Mt St-Loup et le Canal du Midi, et la Boucle Graulenne qui fait le tour du Grau d'Agde et du Mt St Martin en passant par la Planèze.

Un 3ème circuit est en préparation dans des espaces encore plus naturels que sur les parcours précédents et qui doit passer au cœur du Mt St Loup et du Mt St Martin, ainsi que par les falaises. Ce circuit est potentiellement labellisable par la F.F.C. D'autres circuits viendront renforcer notre offre à destination des sportifs, des personnes voulant découvrir nos espaces naturels et aux scolaires.

Laurent BRAULT, Directeur Bâtiments

C.I.T – AVANCEMENT DES TRAVAUX

Voici le point d'avancement des travaux de la nouvelle halle du CIT au 08/11/2021 :

- La charpente et l'entoilage sont réalisés à 98%
- Les dallages intérieurs sont terminés à 100%
- Les marquages au sol, la terre battue artificielle et la pose des équipements (paddles, filets de courts et de fond de courts,..) commencent cette semaine.
- Les aménagements extérieurs (espaces verts et clôture) sont en cours
- La livraison globale bâtiment et équipements est prévue début Décembre.

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

ETUDE DU VIEUX PORT – RUE DE L'ESTACADE

L'implantation de la Maison de la Mer nécessitera le réaménagement du quai et du parking attenants situés rue de la Capitainerie.

Par la suite, il est envisagé de piétonniser à titre expérimental la rue de l'Estacade entre la rue de la Capitainerie et le parking de l'Estacade afin d'améliorer le cadre de vie aux abords des commerces.

La fermeture aux véhicules motorisés de ce tronçon de voie implique un changement du sens de circulation. En arrivant depuis l'avenue de la Jetée, on pourra soit aller tout droit en direction du parking de l'Estacade et revenir, soit tourner rue de la Roubine pour partir en direction de la Capitainerie et revenir par cette même rue. Les stationnements existants seront peu modifiés [-10 places sur 290, en partie récupérables selon le réaménagement futur].

Si l'essai est concluant et en fonction des arbitrages, des aménagements plus lourds pourraient être envisagés. La voie existante serait modifiée en profil à plat afin que les piétons (notamment les PMR) puissent profiter de la totalité de la largeur disponible.

Les jardinières existantes seront conservées et arriveront quasiment au même niveau que le sol fini de la nouvelle voie piétonne.

L'espace situé autour du boulo-drome et du parking de la rue de la Capitainerie pourrait être modifié afin de valoriser la zone dédiée aux pêcheurs et inciter à la promenade jusqu'à la Capitainerie. Les voiries et quais attenants pourront être requalifiés.

Ainsi, la totalité du quartier bénéficierait d'une esthétique propre qui lui donnerait une identité forte. Afin d'apaiser la circulation, la zone pourrait être limitée à 30 km/h depuis le carrefour entre l'avenue de la Jetée et la rue des 2 Frères, où un plateau traversant serait créé afin de marquer l'entrée dans ce quartier requalifié.

Laurent Dubois, Direction Environnement et domanialité

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

La Ville d'Agde a été identifiée par l'Etat comme une zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) dans le cadre du programme national France très haut débit. Cela signifie que des opérateurs privés ont exprimé leur intention de déployer le très haut débit sur la commune.

Le réseau très haut débit installé par l'opérateur retenu par l'Etat pour cet appel à projet correspond à un réseau mutualisé qui pourra être utilisé par l'ensemble des opérateurs.

L'état d'avancement, au 31 octobre 2021, du déploiement de la fibre par SFR-Ftth (opérateur retenu par l'Etat pour la mise en place du réseau mutualisé) est le suivant :

- Nombre total de prises à déployer : **51 093**
- Nombre de prises commercialisables : **46 176** soit 90,38 % du total de prises
- Nombre de prises en cours de déploiement : **241** soit 0,47 % du total de prises
- Nombre de prises en projet : **4 676** (dont 3 192 en copropriété) soit 9,15 % du total de prises
- Prises à déployer : nombre total de logements ou de locaux identifiés sur la commune et pouvant faire l'objet d'une offre fibre
- Prises commercialisables : prises raccordées pouvant bénéficier d'une offre de raccordement par un fournisseur d'accès
- Prises en cours de déploiement : travaux de raccordement en cours de réalisation
- Prises en projet : les travaux de raccordement ne sont pas encore programmés

Les quatre gros opérateurs du marché (Orange, SFR, Bouygues Télécom et Free) proposent des offres commerciales de raccordement à la fibre.

Le suivi du déploiement de la fibre sur la commune est consultable sur le site internet développé par l'Autorité de régulation des communications et des Postes à l'adresse suivante : cartefibre.arcep.fr.

Présents :

S FREY, L BENTAJOU, C GUILHOU, S VIALE, D SAIGNES, M SABLAIROLES, L DUBOIS, L BRAULT, L RUIZ, L LAROSE, LOPEZ (SICTOM), J VALADIER (NICOLLIN), J VIRANTIN (NICOLLIN).

Représentants du comité de quartier :

ANTAL G, BECAMEIL M, BERNARDOU H, BESSIERE J, DELAGE M, DEVAUX C, GEOFFROY Y, GUILHEM D, JACOBS T, MATELOT JM, OLIVARD J, PROST V, SEGURA C, VIVOT E.

Absents excusés :

CHOUVEL J, LABROUSSE H, VIGNERON L.

Absents :

FESQUET S, IUNG O, THOMAS A.